

## FICHE DE PRÉINSCRIPTION SÉJOURS 2021 - 6-13 ans (COLOS APPRENANTES ET MINI-SÉJOURS)

La ville de Villeparisis propose des séjours de vacances (colonies apprenantes et mini-séjours)  
en direction des 6 -13 ans, durant les vacances d'été.

### Conditions qui régissent la préinscription aux séjours

#### **Article 1**

Pour les séjours d'été, les fiches séjours sont disponibles en mairie au guichet unique, au pôle éducation et sur le site internet de la ville. Les familles ont jusqu'au 2 juillet 2021 pour préinscrire leurs enfants pour les séjours de juillet et jusqu'au 16 juillet 2021 pour les séjours d'août.

#### **Article 2**

Les inscriptions ne seront effectives qu'après étude et validation du dossier de préinscription par le pôle éducation. Priorité sera donnée à la situation socio-économique des familles et aux enfants bénéficiant de ce dispositif pour la première fois. Les familles retenues seront recontactées pour finaliser l'inscription sur rendez-vous.

#### **Article 3**

Les dates limites doivent être impérativement respectées. Aucune préinscription ne pourra être prise en compte au-delà de cette date.

#### **Article 4**

Les tarifs des mini-séjours sont calculés pour les familles, au prorata du quotient familial.  
Les tarifs pour les colos apprenantes sont forfaitaires.  
La différence avec le prix réel étant prise en charge par la municipalité. Vacances apprenantes.

#### **Article 5**

Les familles devront impérativement avoir réglé le coût total du séjour avant le départ.

#### **Article 6**

Après réservation, en cas de changement de séjour ou de date à la demande de la famille, une majoration sera facturée pour frais de dossier.

#### **Article 7**

Toute annulation du fait de la famille un mois avant la date du départ entrainera automatiquement une retenue de l'acompte versée pour frais de dossier.

#### **Article 8**

En cas d'annulation pour raison médicale sérieuse, seul l'acompte sera retenu, sur présentation d'un certificat médical fourni à la mairie sous 48 heures.

#### **Article 9**

Au cas où la santé de l'enfant a nécessité des soins médicaux durant le séjour, le montant des frais reste à la charge de la famille. Les feuilles de soin et les ordonnances lui seront remises en échange du règlement.

#### **Article 10**

En cas de rapatriement de l'enfant pour raison sanitaire aucun frais ne sera retenu pour la famille.

#### **Article 11**

En cas de rapatriement pour raison disciplinaire, les frais seront exclusivement à la charge de la famille et aucun remboursement du coût du séjour ne sera effectué.

## Modalités de préinscription

- A. **Pour les mini-séjours, une réunion d'information** est organisée par la municipalité, pour les familles et leurs enfants. La date est donnée au moment de l'inscription et il est fortement recommandé à tous d'être présents.
- B. **Obligation du représentant légal d'être présent au départ et au retour des séjours.** En cas d'impossibilité il faudra avvertir la mairie - Pôle Education du nom de la personne présente au retour.
- C. **Aucune préinscription ne sera prise en compte, si l'enfant n'est pas accompagné d'au moins un représentant légal.**

Nom de l'enfant \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance de l'enfant \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_

Séjour(s) 6- 13 ans souhaité(s):

**Escapade à la montagne - Du 12 au 16 juillet** (5 jours) - Centre de vacances à Serre Chevalier (05) - 20 places  
Parcours accrobranche, Equitation, Cani-rando...

**Sea and Sun - Du 19 au 25 juillet** (5 jours) - Montpellier dans l'Hérault (mer)- 20 places  
Parcours accrobranche, randonnée pédestre, baignades en mer et jeux de plage, visite du parc zoologique...

**Au grand air - Du 25 au 30 juillet** (5 jours) - Centre de vacances à Serre Chevalier (05) - 20 places  
Randonnée pédestre, course d'orientation, Montée en télécabine, Baignade à la piscine, Roller...

**Au grand air - Du 01 au 07 août** (6 jours) - Centre de vacances à Serre Chevalier (05) - 20 places  
Randonnée pédestre, course d'orientation, Montée en télécabine, Baignade à la piscine, Roller...

**Cap Océan - Du 6 au 10 août (5 jours)** - Centre de vacances à l'Île d'Yeu (85) - 20 places  
Catamaran, Paddle, Course d'orientation, Pêche à pied, Visite du Grand Phare, Excursion à vélo...

**Voyage et dépaysement - Du 16 au 20 août** (5 jours) - Base de loisirs de Pont d'Ouilly (14) - 20 places  
Paddle, canoë-Kayak, Tir à l'arc...

**Voyage et dépaysement - Du 23 au 27 août (5 jours)** - Pont d'Ouilly (14)- 20 places  
Paddle, canoë-Kayak, Tir à l'arc...

Nom du représentant légal \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Port. \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) : nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_

Atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter tous les articles.

**En cas de séparation des parents, une autorisation écrite du parent n'ayant pas la garde sera demandée avant toute acceptation du dossier.**

### Signature du parent 1

Le \_\_\_\_\_ à Villeparisis

Signature précédée de la mention lu et approuvé

### Signature du parent 2

Le \_\_\_\_\_ à Villeparisis

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Attention, à l'inscription le dossier sanitaire, fourni par le prestataire, sera rempli sur place. Prévoir le jour de l'inscription la copie du carnet de vaccination. En cas de séparation des parents, une autorisation écrite du parent n'ayant pas la garde sera demandée avant toute acceptation du dossier.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service enfance de la mairie de Villeparisis dans le but de gérer les colos apprenantes de votre enfant. Elles sont conservées pendant durant un an et sont destinées au service enfance de la Mairie. Conformément à la loi Informatique et libertés et au «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :  
blandine.reymann@coessi.fr